



AS VELAUX GYM

## Règlement intérieur

### Sécurité

1. **LES ENFANTS NE SONT PAS ACCEPTES DANS LE GYMNASSE EN DEHORS DE LEURS HEURES DE COURS.** Ils doivent attendre leur entraîneur et leurs parents dans les vestiaires en début et en fin de séance. Pour les cours débutant à 17 heures, attendre la sortie du Collège avant d'entrer dans le gymnase.
2. Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant au gymnase. **POUR LES ENFANTS SE RENDANT SEUL AU GYMNASSE, ET N'ASSISTANT PAS AU COURS, LE CLUB DECLINE TOUTE RESPONSABILITE.**

### Article 1 : Saison

La saison commence le lundi après la rentrée scolaire et se termine fin juin de l'année suivante, sauf cas de force majeure. Les entraînements ne se déroulent pas pendant les vacances scolaires.

### Article 2 : Inscriptions

1. **Pour les nouveaux gymnastes, les deux premiers cours sont des cours d'essai, qui permettent à l'enfant de bien s'intégrer dans son groupe. A l'issue de ces cours, il convient de remplir et compléter le dossier d'inscription.**
2. Pour les anciens gymnastes, réinscription auprès des entraîneurs au plus tard à la mi-juin, afin de pouvoir planifier la saison suivante.
3. **SEULS LES GYMNASSES QUI AURONT UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET POURRONT DEMARRER LA SAISON GYMNIQUE (RENDU AU PLUS TARD FIN SEPTEMBRE).** Afin de pouvoir vous joindre très rapidement et pour éditer votre licence, le Club vous demande vos numéros de téléphone et mail (vos coordonnées ne seront en aucun cas divulguées à des tiers).
4. Lors de l'inscription, la licence est obligatoire et ne peut en aucun cas être remboursée.

### Article 3 : Cotisations

1. La cotisation annuelle est à régler dès le mois de septembre au moment de l'inscription.
2. Des facilités de paiement pourront être accordées aux familles qui en feront la demande (1 chèque par trimestre).
3. Un quota dégressif est appliqué aux familles qui inscrivent plusieurs gymnastes et/ou un seul gymnaste sur plusieurs cours.
4. Le premier trimestre constituant *une phase d'adaptation*, aucun remboursement ne sera fait sur les deux derniers trimestres, sauf en cas d'incapacité à pratiquer la gymnastique et sur présentation d'un certificat médical au moment de l'arrêt. Tout trimestre commencé est dû.

AS VELAUX GYM affilié à la Fédération Française de Gymnastique 19013.093 - BP 04 - 13880 Velaux  
Siret : 38366627800 15 - Numéro d'agrément J&S : 1235 S/94  
Téléphone / Fax : 04 42 87 94 32 - [contact@velauxgym.fr](mailto:contact@velauxgym.fr) - [www.velauxgym.fr](http://www.velauxgym.fr) - [www.facebook.com/asvelauxgym](http://www.facebook.com/asvelauxgym)





## AS VELAUX GYM

### Article 4 : Tenue

#### 1. Gymnastique Féminine

A l'entraînement justaucorps, chevelure disciplinée

En compétition JUSTAUCORPS DU CLUB OBLIGATOIRE, chevelure disciplinée,  
survêtement du Club obligatoire

#### 2. Gymnastique Masculine

A l'entraînement léotard (ou tee-shirt), short correct, chevelure disciplinée

En compétition LEOTARD, SHORT, SOKOL DU CLUB OBLIGATOIRES, chevelure disciplinée,  
survêtement du Club obligatoire

Lors des beaux jours, une partie de l'échauffement se fait à l'extérieur, des chaussures de sport et short sont indispensables.

3. Il est impératif de **commander, avant fin octobre, les tenues du Club** (justaucorps, léotard, short, sokol, survêtement) auprès du bureau ou des entraîneurs, afin d'être sûrs d'être livrés à temps pour les premières compétitions.

4. LES BIJOUX ET AUTRES OBJETS PERSONNELS SONT FORMELLEMENT INTERDITS EN COURS ET COMPETITION POUR DES RAISONS DE SECURITE. **LE CLUB DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE TOUT OBJET PERSONNEL QUEL QU'IL SOIT DANS LES VESTIAIRES OU LORS DES COMPETITIONS.**

5. Pour des raisons évidentes d'hygiène, des **chaussettes propres sont obligatoires en cas de verrues plantaires ou autres maux.**

### Article 5 : Entrainement

1. Les horaires sont donnés oralement à chaque gymnaste en début d'année et peuvent être sujet à modification. Il est impératif des RESPECTER LES HORAIRES, ceci pour permettre aux gymnastes de s'échauffer correctement et donc de travailler dans les meilleures conditions de sécurité.

2. LA PRESENCE DES PARENTS ET DE TOUTE PERSONNE ETRANGERE AU CLUB EST INTERDITE DANS LA SALLE D'ENTRAINEMENT.

3. Un pointage est réalisé à chaque séance par l'entraîneur, qui ne peut être responsable que des enfants effectivement présents. Le cahier de pointage fait foi. Il est demandé aux parents de signaler, si possible, aux entraîneurs les absences prévues à l'avance.

4. Les gymnastes ne pourront quitter leur cours avant l'heure, qu'après accord des parents avec l'entraîneur.

5. En cas de maladie ou d'absence exceptionnelle, l'entraîneur s'efforcera, dans la mesure du possible de rattraper les cours. Pour parfaire leur formation, les entraîneurs seront amenés à suivre des stages. Un planning de rattrapage des cours sera alors établi en début d'année. Les horaires de celui-ci seront susceptibles de modification. Les cours du samedi sont susceptibles d'être annulés pour cause de compétition et ne seront pas rattrapés.

AS VELAUX GYM affilié à la Fédération Française de Gymnastique 19013.093 - BP 04 - 13880 Velaux

Siret : 38366627800 15 - Numéro d'agrément J&S : 1235 S/94

Téléphone / Fax : 04 42 87 94 32 - [contact@velauxgym.fr](mailto:contact@velauxgym.fr) - [www.velauxgym.fr](http://www.velauxgym.fr) - [www.facebook.com/asvelauxgym](https://www.facebook.com/asvelauxgym)





## AS VELAUX GYM

### Article 6 : Discipline

1. En cas d'indiscipline d'un gymnaste, l'entraîneur a toute autorité pour suspendre momentanément celui-ci d'entraînement et/ou de compétition.
2. En cas de récidive, cette suspension peut se commuer en changement de groupe et/ou renvoi définitif du Club, sans remboursement de son inscription.

### Article 7 : Compétitions

1. Les compétitions ne sont pas obligatoires, le gymnaste peut faire le choix d'intégrer une section «loisirs ». **TOUT GYMNASTE QUI FAIT LE CHOIX DE S'ENGAGER DANS UNE SECTION « COMPETITION » LORS DE SON INSCRIPTION EST DONC TENU D'Y PARTICIPER ET D'ASSISTER AU PALMARES.**
2. **L'ABSENCE D'UN GYMNASTE A UNE COMPETITION PEUT ENTRAINER LA DISQUALIFICATION DE SON EQUIPE...** dans ce cas, si l'absence n'est pas justifiée par un certificat médical, les frais d'engagement et les pénalités payées par le club seront à la charge de la famille du gymnaste absent.
3. Les dates des compétitions seront affichées dans le hall du gymnase et communiquées sur le site internet [www.velauxgym.fr](http://www.velauxgym.fr) à partir du mois de novembre. **Pensez à réserver ces week-ends dès que vous en avez connaissance.** Les jours précis (samedi ou dimanche) ne sont connus que 10 jours avant la date de la compétition...

### Article 8 : Déplacements pour les compétitions

1. Le Club prend à sa charge l'hébergement et un repas (10€ maximum) pour chacun des gymnastes participant à des compétitions (niveau Zone et plus), cela en fonction de l'heure de passage des enfants. Ces remboursements ne seront effectués aux familles que sur présentation d'un justificatif de paiement.
2. Les frais de déplacement restent à la charge des familles (à partager éventuellement en cas de covoiturage ; dans ce cas, il faudra faire une déclaration auprès de votre assureur).

---

Coupon à nous retourner daté, signé et précédé de la mention  
« Lu et approuvé » lors du dépôt du dossier d'inscription.

Je soussigné(e) M. Mme ..... déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'AS VELAUX GYM et en accepte les conditions (en cas de perte le règlement intérieur est affiché au siège du Club et téléchargeable sur le site du Club [www.velauxgym.fr](http://www.velauxgym.fr)).

Je m'engage, pour la saison 2015-2016 à :

- faire suivre régulièrement à mon enfant les entraînements, hors vacances scolaires ;
- le (la) faire participer aux différentes manifestations (ou compétitions si l'enfant a fait le choix de s'engager dans cette section) ;
- acquitter la cotisation annuelle et la licence pour la saison ;
- prévenir l'entraîneur dans les meilleurs délais en cas d'empêchement de participation à un entraînement.

Velaux, le

Signature :

AS VELAUX GYM affilié à la Fédération Française de Gymnastique 19013.093 - BP 04 - 13880 Velaux  
Siret : 38366627800 15 - Numéro d'agrément J&S : 1235 S/94  
Téléphone / Fax : 04 42 87 94 32 - [contact@velauxgym.fr](mailto:contact@velauxgym.fr) - [www.velauxgym.fr](http://www.velauxgym.fr) - [www.facebook.com/asvelauxgym](http://www.facebook.com/asvelauxgym)

